



# La lettre de la SRIAS PACA

Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

## Editorial

**U**ne nouvelle lettre de la SRIAS pour porter l'action sociale interministérielle et faire connaître les différentes actions de la SRIAS PACA : c'est le modeste mais néanmoins ambitieux objectif de cette lettre.

**P**résentée à l'occasion du séminaire de la SRIAS, son numéro zéro a trouvé un accueil favorable des participants et le principe d'une diffusion régulière a été acté. Vous y trouverez l'actualité, des contributions des membres de la SRIAS ou des focus sur des initiatives et actions de la SRIAS. Cette lettre se veut collective dans sa conception et toutes les contributions seront les bienvenues.

**C**e premier numéro est consacré au séminaire de la SRIAS PACA qui s'est tenu les 8 et 9 novembre derniers à La Londe les Maures.



**L**'organisation de ce séminaire poursuivait un double objectif afin de permettre à ses participants :

- de prendre le temps du recul pour faire le point sur les actions mises en place par la SRIAS et les axes qui devraient être développés,
- de réfléchir à de nouvelles méthodes de travail à partir d'un bilan des actions déjà menées et des commissions SRIAS existantes.

**E**n cette fin d'année, un bon bout d'an à toutes et à tous !

**S**riassement vôtre.

*Jean-Pierre LASSABLIÈRE*

*Président de la SRIAS PACA*



## Un séminaire productif

Dans un contexte météo très hostile, qui n'a pas permis de profiter du cadre estival du lieu de villégiature, la vingtaine de participants, très actifs dans les débats, ont fait des propositions concrètes sur le fonctionnement de la SRIAS pour l'avenir.

Après le passage en revue de ces objectifs et l'actualité de l'action sociale interministérielle (notamment la présentation du rapport sur l'action sociale dans la fonction publique de l'Etat de l'IGAS), 3 ateliers ont été constitués où chacun a pu débattre de l'existant et préparer l'avenir par des propositions de travail à l'aide de documents mis à disposition.



Un rapporteur de chaque atelier constitué (**petite enfance, logement et communication**) a, le lendemain, dressé les conclusions des réflexions et les propositions à mettre en oeuvre pour améliorer le travail collectif de ses membres et optimiser les crédits afférents à l'action sociale interministérielle. Une synthèse de ces ateliers est développée dans cette lettre.

Par ailleurs, un questionnaire a été transmis aux participants pour connaître le degré de satisfaction des participants au séminaire. Sans conclure définitivement sur ces retours, le ressenti de ce séminaire a

été très satisfaisant car il a permis dans un contexte de grande convivialité, de réfléchir sans contrainte de temps sur des domaines dans lesquelles la SRIAS doit continuer à porter l'action sociale interministérielle.

Enfin, la création d'une nouvelle commission a été approuvée et s'intitulera sur proposition de M. AUBERT de FO : la **commission de solidarité intergénérationnelle**. Elle permettra de répondre aux demandes grandissantes des pensionnés de la fonction publique. Elle sera composée d'actifs et de pensionnés comme les autres commissions de la SRIAS.

## Atelier «Crèches»

L'atelier «Crèches» :

- Rapporteuse *Mikaëla Geffray*
- Participants : *Mikaëla Geffray, Gérard Benchafi, Maryse Meccoci, Patricia Turnus*

Plusieurs questions et réflexions ont émergé lors de l'atelier :

1- Des directives plus précises doivent être données aux prestataires ; elles seront définies en commission petite enfance.

2- La SRIAS doit-elle intervenir dans les commissions d'attribution pour garantir une répartition des berceaux de façon équitable ? Cependant,

compte-tenu du nombre de réservations, la mise en place de telles commissions risque de s'avérer lourde au regard du volume de réservations.

3- Une alternative à l'intervention de la SRIAS dans l'attribution des berceaux est que certains de ses membres soient présents aux commissions d'attribution internes aux crèches. Cela permettrait d'avoir un regard sur les attributions et de développer les partenariats.

Il pourrait y avoir un membre référent par établissement mais cela suppose un suivi attentif des berceaux.

Les critères suivants, qui devront être discutés en commission petite enfance, sont proposés:

pour le choix de prestataires dans le cadre de la mise en place d'un marché public :

- acceptation du CESU
- enquête de qualité par le prestataire, évaluation
- qualité du projet pédagogique
- mise en place d'un contrat enfant jeunesse (CEJ)
- critère de proximité pour les administrations



## Atelier «Crèches» (suite)

- accueil ponctuel du mercredi, adaptation des enfants à la collectivité pendant les vacances pour ceux qui vont entrer en classe maternelle
- politique d'alimentation (bio, fournisseurs de proximité...)

### pour le choix des familles :

- revenu modeste
- famille monoparentale
- horaires décalés
- priorité si déjà un enfant dans la crèche

### 4- Définition du besoin dans le cadre de la passation d'un marché public

Les listes d'attente des crèches ne sont pas forcément représentatives car en général il faut compter 3 candidats pour une place effective compte tenu des désistements. Il serait donc souhaitable de demander aux prestataires l'étude des besoins en matière de garde d'enfant.

Il faut également veiller à ne pas exclure les structures associatives et bien informer en amont les partenaires avec qui la SRIAS a réservé des berceaux (affichage dans les CAF). Peut-on faire l'impasse d'un marché public pour reconduire les conventions avec les associations qui proposent des prix plus bas que les autres structures ? En tout état de cause, il faut veiller à ce que les marchés publics ne mettent pas en difficulté les petites structures.

Attention aux effets d'aubaine : dans les crèches «classiques», certaines familles de fonctionnaires peuvent avoir bénéficié de places sans que celles-ci correspondent nécessairement à une réservation de la SRIAS, alors que dans les crèches d'entreprise, il est certain que les berceaux ne peuvent être obtenus que par des réservations SRIAS.

FO et FSU s'interrogent sur le rôle de la SRIAS dans les commissions d'attribution: ces organisations syndicales n'y sont pas favorables, car elles estiment que ce n'est pas dans le rôle de la SRIAS et que cela génère beaucoup de temps et de disponibilité.

Toutefois, une présence en commission est souhaitée par certains afin d'avoir un regard, la directrice de crèche ayant de toute façon entrepris le travail préparatoire de sélection en amont.

Il est précisé que lors des nouvelles implantations de prestataires, ces derniers font une étude des besoins auprès des administrations à la demande de la SRIAS. L'idéal serait de disposer d'une cartographie des effectifs des administrations avec connaissance de la proportion des agents de moins de 40 ans.

Quid de 2012 : doit-on renouveler les conventions qui expirent ? Une réunion des prestataires pour les informer de la mise en oeuvre des marchés publics pour toutes les réservations de berceaux aura lieu en février.

## Atelier «Logements»

L'atelier «Logements» :

- Rapporteur : Pascal Dumas
- Participants : Gauthier Broquet, Paul Cassel, Pascal Dumas, Sébastien Brandt, Brigitte Friang, Célia Loison, Hélène Fine



### Etat des lieux

La SRIAS a travaillé depuis sa création sur deux orientations :

- une action sociale interministérielle qui vient en complément de l'action sociale ministérielle,
- une interministérialité qui favorise les administrations où l'action sociale est peu développée.

Les réservations entreprises dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes ont été une réussite alors que les démarches engagées pour des réservations à Aix-en-Provence n'ont jamais abouti.

Pour le choix des logements, la SRIAS manque de moyens, de données et a une mauvaise connaissance des politiques locales en la matière

### Propositions d'action

**1 - recensement des besoins** (nombre de fonctionnaires potentiellement concernés par les réservations entreprises, nombre de demandeurs de logements, typologie des logements...) afin de fixer des axes prioritaires. Des indicateurs pourraient être créés, à l'image des pratiques du service logement de la Préfecture des Alpes-Maritimes (service désormais intégré dans les directions départementales de la cohésion sociale DDCS), qui a instauré une fiche d'indicateurs par point permettant de limiter d'éventuels passe-droits et objectiver les publics prioritaires.

Cela permettrait à la SRIAS de connaître les motifs de choix des candidats. Un même

## Atelier «Logements» (suite)

outil pourrait servir pour les logements et les crèches. Une prochaine commission logement pourrait définir une procédure pour les conventions de réservation de logement (signature, suivi et contrôle).

**- 2 définition des relations SRIAS/DDCS :** Les moyens administratifs : si la SRIAS a les compétences en matière de logement, son Président ne peut tout faire et doit disposer de moyens administratifs. Un rapprochement avec les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) concernées a été entamé en 2011. Ces relations devront être renforcées de manière à ce que la procédure soit consolidée (contrôle, suivi, information, lien avec le bailleur...).

**- 3 méthodologie pour le suivi des logements SRIAS :** il faudrait que la SRIAS dispose de davantage d'informations sur les attributions de logements et que le bailleur en informe la DDCS et la SRIAS, ce qui n'est pas toujours le cas.

Il pourrait y avoir un référent, membre de la SRIAS par département. Dans ce cas là, FO souhaite que le référent ne soit mobilisé qu'au vu d'une convocation du Préfet de région.

Pour améliorer les renseignements, les coordonnées des DDCS et les procédures pour l'obtention des logements seront mises à disposition sur le site de la SRIAS.

Enfin, il faut veiller au choix des localisations de logement afin de répondre aux exigences professionnelles de certaines catégories de fonctionnaires (policiers notamment).

**- 4 divers :** *Convention ASTRIA de 2007 (logement dans le département des Alpes-Maritimes)* : il est proposé le report des crédits sur 2012, d'étendre la convention à la région et d'engager de nouvelles négociations pour conclure une nouvelle convention. Contacté après le séminaire, le représentant d'ASTRIA n'a finalement pas voulu donner de suites à la convention de 2007 malgré la proposition de la SRIAS d'engager de nouvelles négociations en 2012.



Restitutions des ateliers

## Atelier «Communication»

L'atelier «Communication» :

- Rapporteur : Jacques Aubert

- Participants : Richard Campanelli, Cathy Hiely, Jacques Aubert, Evelyne Torregrossa, Anne Pastor



La SRIAS souffre d'un déficit de notoriété : en comptabilisant les diverses actions sur une année, 2000 agents sont concernés (soit environ 0,5 % des agents de la région si l'on inclut les retraités).

Dans les débats de l'atelier, deux tendances ont émergé :

- du côté des représentants de l'administration : la SRIAS doit développer sa communication mais de façon raisonnable
- du côté des organisations syndicales : il ne faut pas restreindre les actions visant à faire connaître la SRIAS.

Plusieurs axes ont été dégagés :

### 1 - Le site SRIAS hébergé par la BRIEP PACA :

Le site manque de visibilité et l'hébergement reste provisoire (exemple en tapant sur un moteur de recherche SRIAS PACA, le site n'est pas répertorié).

La solution d'être hébergé sur le SIT territorial de la préfecture n'est pas satisfaisant car il faut pouvoir disposer d'un accès au réseau intranet ainsi que de codes d'accès.

Sur le site internet de la Préfecture, il pourrait y avoir un onglet SRIAS renvoyant au site SRIAS hébergé par la BRIEP.

## Atelier «Communication» (suite)

### 2 - Création d'un site autonome :

D'autres SRIAS l'ont fait.

L'idéal serait un site national avec un onglet pour chaque région. Cependant, un site «VITAMIN» déjà réalisé dans les années 2002 a vité été remisé par la DGAFP.

### 3 - Diffusion de l'information :

La création d'un onglet "action sociale" sur les sites intranet et internet des services déconcentrés devrait être demandée afin d'élargir la communication faite à destination des agents.

Pourraient-être utilisées également les listes de diffusion dont dispose le préfet pour diffuser ses lettres d'information.

La gestion de l'information à destination des retraités est posée (vecteur : le bulletin de pension)

### 4 - Lettre SRIAS :

- présentation du n° 0 lors de ce séminaire
- une lettre SRIAS trimestrielle ou quadrimestrielle, diffusée sous format PDF
- des flashs infos afin de diffuser de façon réactive certaines actualités de la SRIAS
- création d'un comité de rédaction : les membres de la SRIAS doivent pouvoir participer à la rédaction de l'éditorial et proposer des articles.

### 5 - Réseau des présidents d'association d'amicales de la région :

L'identification et la constitution d'un réseau des présidents permettrait de faire connaître la SRIAS, de diffuser la carte CEZAM et de faciliter les actions nécessitant la tenue d'une billetterie.



Repas de clôture du séminaire